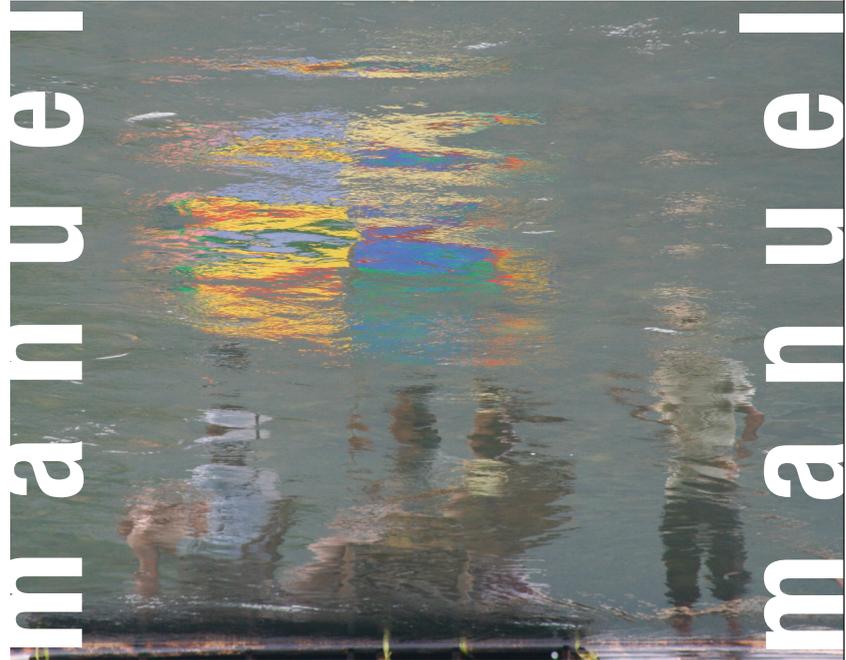


CARLO
SANTULLI



Introduction au droit international

Formation - Application - Exécution

EDITIONS A. PEDONE
2013

Et voici Herménégilde Pignol, du Limousin, qui a trop bu un soir, et qui a embouti avec sa vieille voiture le beau portail, tout neuf, de la maison du Maire. Jusqu'ici rien que de bien naturel, et rien qui puisse concerner le droit international. Seulement, telle fut l'émotion dans les environs, ou alors s'agissait-il des suites de l'absorption d'alcool ?... Il reste que Pignol perdit un œil lors de son arrestation. Il perdit aussi son procès en comparution immédiate, d'ailleurs, et avec une condamnation bien lourde. Comble de malchance, ce fut le moment que choisit l'administration fiscale pour interroger l'infortuné Pignol sur une somme d'argent qu'il avait reçue d'Italie deux ans plus tôt (c'était un cadeau de sa grand-mère italienne : son père venait du Frioul et s'appelait Pignolo avant de faire franciser son nom).

C'est ainsi que, dans cette histoire si française, apparaît le droit international. Mais ce n'est pas en la personne de la grand-mère. Non, le droit international des droits de l'homme était déjà entré en scène : Pignol, en effet, peut trouver dans des traités internationaux comme la Convention européenne des droits de l'homme ou le Pacte sur les droits civils et politiques des Nations unies, des moyens juridiques pour obtenir réparation de l'œil et du procès perdus, y compris en portant l'affaire devant des organes internationaux si le juge français n'exécute pas correctement ces engagements internationaux souscrits par la France. Pour le cadeau de la *nonna* généreuse, en revanche, il suffira au bon Herménégilde de faire valoir que la Convention franco-italienne contre la double imposition en matière de successions et donations du 20 décembre 1990 réserve au fisc italien le pouvoir exclusif d'imposer une telle donation, puisque le domicile fiscal de la donatrice est « transalpin » (vu de ce côté-ci des Alpes), et tout ira pour le mieux !

Cette petite histoire est destinée à écarter deux préjugés qui entravent généralement la compréhension du droit international. D'une part, en effet, on l'imagine volontiers comme un droit distant, cantonné aux salons feutrés des diplomates, alors que le droit international s'occupe au moins tout autant des affaires bruyantes de la vie quotidienne, aussi « banales » que le statut fiscal des revenus perçus à l'étranger, les garanties du gardé à vue, les délits de presse, le procès Pignol, le licenciement et la liberté syndicale, la navigation aérienne, l'affranchissement des courriers postaux et la répartition des bandes hertziennes, etc. D'autre part, le droit international est parfois perçu comme un droit « bon et bafoué », celui qui voulait proscrire la guerre et promouvoir le développement. C'est qu'on le connaît mal, et qu'on le confond facilement avec la rhétorique de la passion et de la condamnation, qui relève simplement d'une sociologie possible des relations internationales. Le droit international n'est pas toujours grand, et il est rarement gentil, mais il est certainement utile de le connaître car aucun domaine de la vie sociale des hommes ne lui échappe désormais.

En effet, le premier constat auquel conduit l'étude du droit international est qu'il n'y a pas une sorte de « matière internationale » dans laquelle il serait confiné : du commerce international aux affaires pénales, du procès civil à la fiscalité internationale, l'objet du droit international n'est pas borné par des frontières fixes (§1). L'étude de ses sujets conduit à un résultat analogue : si les Etats et les organisations intergouvernementales jouent dans l'ordre international un rôle privilégié, les personnes physiques et les personnes morales du droit interne (à but lucratif ou non) sont également sujets des règles internationales, et sont d'ailleurs devenues des acteurs primordiaux du procès international (§2). Complémentaire des droits nationaux par son objet et ses sujets, le droit international se distingue des autres droits par ses techniques juridiques propres (§3). La compréhension de ces dernières est l'objectif de ce livre.

TABLE DES MATIÈRES

<i>1. L'objet du droit international : expansion de son champ d'application matériel</i>	5
A. Les relations internationales <i>stricto sensu</i>	5
1. Typologie des relations internationales	5
2. Fonction du droit international	6
B. Les relations transnationales	8
1. « Rapports d'autorité » : les relations avec la puissance publique étrangère	8
2. « Rapports privés » : les relations entre particuliers	10
C. Les relations internes	12
<i>§2. Les sujets du droit international : extension de son champ d'application personnel</i>	14
A. Les sujets de droit international : Etats et organisations internationales	14
1. Les sujets originaires : les Etats	14
2. Les sujets dérivés : les organisations internationales	18
B. Les personnes physiques et morales de droit interne : sujets du droit international	20
1. La personnalité	20
2. La capacité	21
a. La capacité procédurale	21
b. La capacité substantielle	23
3. La condition : du traitement des étrangers à la protection de la personne humaine	23
a. Identification des étrangers : la nationalité	24
b. Circulation internationale des étrangers	26
c. Condition territoriale des étrangers	29
d. Protection de la personne humaine : droit humanitaire et droits de l'homme	33
<i>§3. Caractéristiques du droit international : permanence des techniques juridiques internationales</i>	36
A. L'organisation du droit international ? Hiérarchie et anarchie	36
B. La mise en œuvre du droit international ? Validité et opposabilité	38
C. Les techniques juridiques internationales : formation, application, exécution	39

TABLE DES MATIÈRES

TITRE I. LA FORMATION DU DROIT INTERNATIONAL

Chapitre I. La formation coutumière du droit international.....	45
Section I. La formation objective de la coutume : la naissance de la règle coutumière	45
§1. <i>L'élément matériel : la pratique</i>	45
A. Les éléments répétés : les « précédents »	45
1. <i>L'auteur du précédent : « coutumes publiques » et « coutumes privées »</i>	45
2. <i>La forme du précédent : actions, tolérances et consécration</i>	47
B. La répétition des éléments : la pratique.....	48
§2. <i>L'élément psychologique : l'opinio iuris</i>	50
A. Le problème théorique : volonté de créer une règle ou conscience d'y obéir ? ..	50
B. Les solutions juridiques : volonté de créer une règle et conscience d'y obéir.....	51
1. <i>Preuve de la volonté initiale et de la conscience ultérieure</i>	51
2. <i>Bons précédents et mauvaises pratiques ?</i>	52
Section II. La formation subjective : l'opposabilité de la coutume	53
§1. <i>L'opposabilité aux sujets de droit international : la « coutume-contrat »</i>	53
§2. <i>L'opposabilité aux sujets de droit interne : la « coutume-loi »</i>	55
Section III. Le statut de la coutume.....	57
§1. <i>L'énonciation de la coutume</i>	57
§2. <i>L'autorité de la coutume</i>	58
Chapitre II. La formation conventionnelle du droit international.....	61
Section I. La conclusion des traités	62
§1. <i>L'accord</i>	62
A. Le pouvoir de traiter	62
1. <i>Les personnes : la capacité</i>	62
2. <i>Les représentants : le mandat</i>	63
B. La procédure d'élaboration.....	65
1. <i>La négociation</i>	65
2. <i>L'adoption</i>	65
3. <i>L'authentification</i>	66
§2. <i>L'engagement</i>	67
A. La procédure d'engagement	67
1. <i>Les procédures internationales d'engagement</i>	67
2. <i>Les procédures françaises d'engagement</i>	70
a. <i>L'autorisation législative : contrôle parlementaire et référendum</i>	71

TABLE DES MATIÈRES

b. L'autorisation constitutionnelle : contrôle et révision constitutionnels	74
c. L'invocabilité interne (renvoi) : la publication au journal officiel.....	75
B. L'étendue de l'engagement : les réserves	75
1. <i>Formulation des réserves</i>	75
a. Identification	75
b. Conditions de validité	77
2. <i>Réactions aux réserves</i>	78
a. L'acceptation des réserves.....	78
b. L'objection aux réserves	79
3. <i>Effets des réserves</i>	80
§3. <i>La nullité</i>	82
A. Validité externe du traité : vices du consentement et excès de pouvoir	83
1. <i>Les vices du consentement</i>	83
2. <i>L'excès de pouvoir</i>	84
B. Validité interne du traité: violation des règles impératives (<i>ius cogens</i>).....	86
C. Procédure d'annulation : de l'invalidité à l'inopposabilité	88
Section II. Les effets des traités.....	89
§1. <i>Les effets pré-conventionnels</i>	89
A. Les effets du traité non encore en vigueur : le principe de bonne foi	89
B. Les effets rétroactifs du traité en vigueur : le principe de non-rétroactivité ...	90
§2. <i>Les effets conventionnels</i>	92
A. Opposabilité aux parties : le « traité-contrat »	92
B. Opposabilité aux sujets internes : le « traité-loi »	93
§3. <i>Les effets extraconventionnels</i>	95
A. Le principe de l'effet relatif des traités.....	95
B. Les limites de l'effet relatif : les offres d'extension extra-conventionnelle	96
C. La renonciation à l'effet relatif : les clauses d'extension extra-conventionnelle ...	98
1. <i>Les dérogations expresses : la clause de la nation la plus favorisée</i>	98
2. <i>Les dérogations impliquées : les traités des organisations internationales</i>	99
Section III. La mutation des traités.....	100
§1. <i>Les mutations unilatérales</i>	100
A. La dénonciation discrétionnaire.....	101
B. L'apparition de circonstances nouvelles (renvoi)	102
C. La procédure applicable aux mutations unilatérales du traité	103
§2. <i>Les mutations convenues</i>	104
A. La suspension	104
B. L'amendement	105
C. Les traités successifs.....	106

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre III. Les actes unilatéraux du droit international	111
Section I. Les actes unilatéraux des Etats	111
§1. <i>Identification des actes étatiques unilatéraux</i>	111
A. Des actes de l'Etat : l'imputabilité	111
B. Des actes juridiques	114
1. <i>Volonté « réelle » et volonté « juridique » : le rôle du silence</i>	114
2. <i>Appréciation « objective » et appréciation « subjective » : la conformité au droit</i>	115
C. Des actes unilatéraux	116
1. <i>La cause des actes : actes unilatéraux collectifs, actes des organisations et actes conventionnels</i>	116
2. <i>La réaction aux actes : demandes, décisions et constats</i>	117
§2. <i>Typologie des actes étatiques unilatéraux</i>	119
A. Les conditions de validité des actes étatiques unilatéraux : du pouvoir discrétionnaire au pouvoir lié	119
B. L'objet des actes étatiques unilatéraux : un pouvoir réglementaire unilatéral international ?	121
Section II. Les actes unilatéraux des organisations internationales	124
§1. <i>L'identification des actes unilatéraux des organisations internationales</i>	124
A. Des actes de l'organisation : l'imputabilité	124
B. Des actes juridiques	125
C. Des actes unilatéraux	127
§2. <i>La typologie des actes des organisations internationales</i>	128
Chapitre IV. Les autres techniques d'identification du droit international	133
§1. <i>Les principes généraux de droit international</i>	133
§2. <i>Les moyens auxiliaires de détermination des règles de droit</i>	135

TITRE II. L'APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL

Chapitre I. Les principes généraux régissant l'application du droit international	139
Section I. Les modes d'application du droit international	139
§1. <i>Application non contentieuse du droit international</i>	139
§2. <i>Application contentieuse du droit international</i>	140
A. L'identification du différend international	141
B. Les modes de règlement des différends internationaux	141
C. Les procédures diplomatiques	143

TABLE DES MATIÈRES

Section II. Les méthodes d'application du droit international	145
§1. <i>La recherche de la volonté : l'objet de l'interprétation</i>	145
§2. <i>L'établissement de la volonté : les règles d'interprétation</i>	147
Chapitre II. Les procédures juridictionnelles d'application du droit international	149
Section I. La juridiction internationale	152
§1. <i>L'attribution de la juridiction</i>	152
A. L'organisation juridictionnelle internationale.....	152
1. <i>Les organes arbitraux</i>	152
2. <i>Les organes judiciaires</i>	154
3. <i>L'articulation entre les juridictions internationales</i>	156
B. L'engagement juridictionnel.....	157
1. <i>Le rôle de la volonté des parties</i>	158
2. <i>Les techniques conventionnelles</i>	159
3. <i>Les techniques unilatérales</i>	161
4. <i>L'arbitrage relatif aux investissements : arbitration without privity ?</i>	163
§2. <i>L'étendue de la juridiction : la compétence</i>	164
A. Les caractéristiques de la compétence	164
1. <i>Identification de la compétence</i>	164
2. <i>Statut de la compétence</i>	166
B. Les conditions de compétence	166
1. <i>La compétence matérielle</i>	166
2. <i>La compétence personnelle</i>	167
3. <i>La compétence spatiale</i>	168
4. <i>La compétence temporelle</i>	169
§3. <i>L'objet de la juridiction : la recevabilité</i>	170
A. Les conditions générales de recevabilité.....	171
1. <i>L'existence du différend</i>	171
2. <i>La possibilité d'appliquer le droit</i>	172
3. <i>La possibilité de rendre une décision obligatoire</i>	174
B. Les conditions spéciales de recevabilité	174
1. <i>La protection des intérêts privés :</i> <i>de la protection diplomatique aux actions directes</i>	175
2. <i>La nationalité</i>	176
3. <i>L'épuisement des voies de recours internes</i>	177
Section II. Le procès international	179
§1. <i>L'instance</i>	179
A. La délimitation de l'instance	180
1. <i>Introduction de l'instance</i>	180

TABLE DES MATIÈRES

2. <i>Objet de l'instance</i>	180
B. Les principes applicables à l'instance	182
C. Les incidents de la procédure	184
1. <i>L'urgence : les mesures conservatoires</i>	184
2. <i>Intervention, demandes reconventionnelles et exceptions préliminaires</i>	186
§2. <i>La preuve</i>	187
A. La « charge de la preuve »	188
B. Les modes de preuve	189
C. Les moyens de preuve	190
 TITRE III. L'EXÉCUTION DU DROIT INTERNATIONAL 	
Chapitre I. L'objet : les modalités d'exécution	195
Section I. Ce qu'il faut exécuter :	
typologie des obligations internationales	195
§1. <i>Classement suivant le contenu :</i>	
<i>obligations de moyens et obligations de résultat</i>	195
§2. <i>Classement suivant le destinataire :</i>	
<i>obligations médiates et obligations immédiates</i>	197
§3. <i>Classement suivant l'objet :</i>	
<i>obligations à objet simple et obligations à objet complexe</i>	199
Section II. Ce qu'il ne faut pas exécuter :	
limites de l'obligation d'exécuter	201
§1. <i>Les règles coutumières :</i>	
<i>limites générales de l'obligation d'exécuter</i>	201
A. Les limites applicables à toutes les obligations :	
les « circonstances excluant l'illicite »	201
B. Les limites propres aux obligations conventionnelles :	
les circonstances justifiant l'inexécution des traités	203
§2. <i>Les règles conventionnelles :</i>	
<i>limites spéciales de l'obligation d'exécuter</i>	207
A. Les exceptions	207
B. Les clauses de sauvegarde	208
C. Les dispenses d'exécution	210
Chapitre II. Le mode : les techniques d'exécution du droit international	213
Section I. L'administration de l'exécution du droit international	213
§1. <i>L'administration décentralisée de l'exécution :</i>	
<i>le rôle des intéressés</i>	213
A. Principes généraux : la liberté des techniques d'exécution	214

TABLE DES MATIÈRES

1. (renvoi) <i>L'exécution de ses propres engagements</i>	214
2. <i>L'exécution des engagements des autres</i>	214
B. Règles spéciales : la coopération à l'exécution.....	216
§2. <i>L'administration centralisée de l'exécution :</i> <i>le rôle des organisations internationales</i>	218
A. L'administration de l'exécution par l'organisation.....	218
B. L'administration de l'exécution par les Etats.....	220
1. <i>L'administration interne : l'organisation surveille les Etats</i>	220
2. <i>L'administration externe : l'organisation assiste les Etats dans leur surveillance mutuelle</i>	222
Section II. L'adaptation du droit interne.....	224
§1. <i>L'obligation d'adapter le droit interne au droit international</i>	224
A. L'adaptation imposée du droit interne.....	224
B. L'adaptation nécessaire du droit interne.....	226
§2. <i>Les techniques d'adaptation au droit international :</i> <i>le cas du droit français</i>	228
A. Les modèles : monisme et dualisme.....	228
B. Le droit français des traités internationaux.....	230
C. Les autres éléments du droit international : coutumes, actes unilatéraux et principes.....	235
1. <i>Les actes unilatéraux de l'Union européenne : l'assimilation aux traités</i>	235
2. <i>Les autres actes unilatéraux : l'opportunisme casuiste</i>	237
3. <i>Les principes et la coutume : le respect de la politique juridique</i> <i>extérieure de la France</i>	240
Chapitre III. La contrainte : les voies d'exécution.....	243
Section I. Coercition : le pouvoir d'adopter des sanctions internationales.....	244
§1. <i>Les sanctions collectives</i>	244
A. Sanctions internes des organisations internationales.....	245
B. Sanctions externes des organisations internationales ou de groupes d'Etats.....	246
1. <i>Sanction des membres</i>	246
2. <i>Sanctions à l'encontre des tiers</i>	248
§2. <i>Les sanctions individuelles</i>	249
A. Typologie des sanctions individuelles.....	250
1. <i>Distinction suivant la nature : rétorsions et contre-mesures</i>	250
2. <i>Distinction suivant la finalité : exécution forcée et exécution d'office</i>	251
B. Les contre-mesures.....	252
1. <i>L'institution : un acte de « propre justice »</i>	252
2. <i>Les limites de l'institution : protection des tiers,</i> <i>régimes spéciaux et rapports de force</i>	253

TABLE DES MATIÈRES

Section II. Main-forte :	
les conditions d'utilisation de la force publique.....	255
§1. <i>Le recours à la force publique nationale :</i>	
<i>la coopération internationale</i>	255
A. Le principe : le droit d'utiliser la force publique nationale pour l'exécution des obligations internationales.....	255
B. L'exception : l'obligation d'utiliser la force publique nationale pour l'exécution des obligations internationales.....	256
§2. <i>Le recours à la force publique internationale : l'ultime remède ?</i>	258
A. Le rôle du Conseil de sécurité : la force multilatérale.....	258
B. Le recours unilatéral à la force : de la « légitime défense » aux « moyens légitimes de défense »	260
Indications bibliographiques.....	263
Table des matières.....	269



Considéré volontiers comme un droit distant, cantonné aux salons feutrés des diplomates, **le droit international** s'occupe au moins tout autant des affaires bruyantes de la vie quotidienne, aussi « banales » que le statut fiscal des revenus perçus à l'étranger, les garanties du gardé à vue, les délits de presse, le licenciement ou l'affranchissement des courriers postaux. Et si on l'imagine parfois comme le droit « bon et bafoué » qui voulait proscrire la guerre et promouvoir le développement, c'est qu'on le connaît mal. Le droit international n'est pas toujours grand, et il est rarement gentil, mais il est certainement utile de le connaître car aucun domaine de la vie sociale des hommes ne lui échappe désormais.

En effet, il n'existe pas une sorte de « matière internationale » dans laquelle il serait confiné : du commerce international aux affaires pénales, du procès civil à la fiscalité internationale, des médias à l'industrie, des relations de travail à la protection des brevets, ou à la pêche du sébaste, le droit international conquiert chaque jour de nouveaux espaces réglementaires. L'objet d'une introduction au droit international ne peut donc pas être la description, même sommaire, de l'ensemble immense et grandissant des règles du droit international, mais plutôt l'étude de ses techniques de formation, d'application et d'exécution. Leur compréhension permettra à chacun, praticien ou citoyen cultivé, respectivement de l'utiliser ou de l'évaluer.

CARLO SANTULLI est professeur à l'Université Panthéon-Assas où il dirige l'Institut des Hautes Etudes Internationales. Il est également directeur de la Revue générale de droit international public.

Photo : Pris(c)ille - Collection particulière

ISBN 978-2-233-00695-0

26 €

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par télécopie: 01.46.34.07.60 ou sur editions-pedone@wanadoo.fr - 26 € l'ouvrage - 30 € par la poste.

Introduction au droit international

Le montant peut être envoyé par :

Chèque bancaire

Règlement sur facture

ISBN 978-2-233-00695-0

Carte Visa

N°...../...../...../.....

Cryptogramme.....

Date de validité.....

Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville.....Pays.....